

INFO CORONAVIRUS

20 JUILLET 2020 - **N°49**

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Cher·e·s collègues

La période estivale est désormais bien entamée, synonyme de congés bien mérités pour vous toutes et tous.

Quelle période avons nous vécue ces derniers mois ! Une épreuve, humaine, sociale, économique.

Pour tous et notamment les plus fragiles, on ne mesure pas encore l'étendue de cette crise...

Une période qui aura été une nouvelle occasion de démontrer la force et la valeur du service public que vous incarnez.

Nous demeurons néanmoins dans un contexte sanitaire incertain. Connaîtrons nous une 2^{ème} vague covid ? Des départements voisins ont des indicateurs appelant à la vigilance. Nos collectivités se préparent à cette éventualité notamment en se dotant d'un stock stratégique de masques et produits de protection et en mettant en place un Plan de prévention et protection renforcé (P2R).

Nous le savons, il nous faut apprendre à vivre avec le virus, respecter encore et toujours les gestes barrières et les consignes sanitaires qui doivent s'inscrire dans nos réflexes quotidiens pour les prochains mois : port du masque, distance physique, lavage des mains.

Nous sommes aussi dans une période de début de mandat qui a été marquée ces 15 derniers jours par les élections et l'installation de nos nouveaux élus à la Ville

et à la Métropole lors de 4 conseils municipaux et métropolitains.

On peut dire que nous n'avons pas chômé et avons plus qu'éprouvé notre capacité d'adaptation entre le PCA, le PRA, les élections, l'installation...

Je vous renouvelle à toutes et tous, sincèrement, mes remerciements. Merci à toutes et tous, vous qui avez su vous adapter et vous mobiliser avec professionnalisme à chacun de ces moments.

Dès la rentrée «la vie classique» d'un début de mandat reprendra ses droits. Nous nous donnerons 1 an pour prendre le temps du diagnostic, de l'élaboration des politiques publiques, de la stratégie financière du mandat et du pacte métropolitain puis 5 ans pour la mise en œuvre du projet municipal et métropolitain.

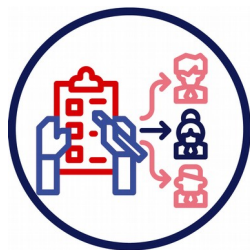
Vous serez associé.e.s à la démarche diagnostic post covid et une enquête Qualité de vie au travail sera menée auprès de vous toutes et tous afin d'élaborer collectivement le prochain projet de collectivité, que nous appelions projet managérial jusqu'ici.

Abordons cette rentrée avec sérénité, nous aurons la chance de conduire un beau projet pour Nantes et sa Métropole pour les 6 prochaines années.

En attendant, je vous souhaite de passer de très bonnes vacances ressourçantes et vivifiantes.

Olivier PARCOT

PLAN PRÉVENTION ET PROTECTION RENFORCÉ (P2R)



Pour protéger la santé des citoyens et des agents, la collectivité se prépare à toutes les possibilités, notamment une reprise de l'épidémie. Pour ce faire, la « cellule de veille post-confinement » élabore un Plan de prévention et protection renforcé (P2R) avec l'appui des directions, qui comprend plusieurs dispositifs internes : **volontariat, aide aux agents en situation de précarité, dépistage des agents, équipement numérique pour le travail à distance, sécurité sanitaire dans les bâtiments, l'accueil du public, la protection des agents vulnérables, la communication interne, équipements de protection des agents et la gouvernance.**

La cellule de veille travaille sur 4 scénarios possibles :

1. l'épidémie reste sous contrôle
2. une reprise locale de l'épidémie (avec des clusters critiques)
3. une reprise diffuse de l'épidémie
4. l'épidémie atteint un seuil critique

LES CONGÉS



Depuis le 1er juillet les déplacements à l'étranger sont possibles dans les pays où l'épidémie est maîtrisée.

Renseignez-vous pour vérifier s'il n'y a pas de mesure de quatorzaine dans le pays de destination via [ce site internet](#).

CONSIGNES SANITAIRES

Les principes généraux posés pour les lieux de vie collectifs et précisés dans les bulletins Info coronavirus n°31 et n°33 sont toujours d'actualité.

Ce qui change au 20 juillet :



- **Situation 1 : Déplacements internes au bâtiment avec présence ponctuelle d'usagers** ➡ Port du masque « grand public »
- **Situation 2 : Déplacements en Établissement recevant du public (ERP) en co-activité avec les usagers** (ex : hall d'accueil ou couloir fréquenté par des usagers) ➡ Port du masque chirurgical obligatoire
- **Situation 3 : Réunion ou rendez-vous ponctuel avec des partenaires externes, des usagers, des habitants ou prestataires** ➡ Port du masque chirurgical obligatoire

Les directions ont la possibilité de commander les masques chirurgicaux nécessaires (via la direction logistique).

Important

Une nouvelle dotation en masque « grand public » sera proposée à chaque agent à la rentrée.

CONNEXION À NAONANTES

Il est important de rappeler que **vous pouvez tous accéder à Naonantes depuis n'importe quel matériel professionnel ou personnel avec une simple connexion internet.**



1. Connectez-vous à naonantes :

<https://naonantes.nantesmetropole.fr>

2. Saisissez votre identifiant et votre mot de passe

- Votre identifiant se trouve sur votre bulletin de salaire (en haut à gauche).
- Votre mot de passe est le même que pour vous connecter sur votre poste ou un ordinateur partagé.
- Si vous ne le connaissez pas ou si vous l'avez oublié, demandez un nouveau mot de passe, appelez le STP au 0811 701 701

(L'utilisation de l'e-mail personnel n'est pas obligatoire pour obtenir un mot de passe. Le STP vous renseignera sur la marche à suivre.)

Agents vulnérables (Fonctionnaire ou agent public contractuel)



Situation 1 : Mon activité est télétravaillable* à temps plein

- Vous poursuivez votre activité en télétravail
- Votre direction en informe le médecin du travail

** une activité est télétravaillable dès lors que les moyens techniques permettent l'exercice normal des missions (ordinateur et téléphone)*



Situation 2 : Mon activité nécessite de revenir en présentiel

- Vous pouvez revenir sans avis médical préalable.
- Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès du médecin du travail si un aménagement de poste vous semble nécessaire.



Situation 3 : Mon activité n'est pas télétravaillable et je dois rester à mon domicile

- Vous devez transmettre un arrêt de travail de votre médecin traitant ou d'un médecin spécialiste ET en informer votre direction.

- A défaut de transmission d'arrêt de travail, les agents ayant transmis un certificat d'isolement seront **repositionnés en arrêt maladie à compter du 11 juillet 2020 et au plus tard jusqu'au 10 octobre** (sauf décret ultérieur) **et non plus en ASA**. En conséquence, le jour de carence s'applique et le régime indemnitaire présentiel est retiré ainsi que les tickets restaurants (liés à la présence).

Conduite à tenir devant un cas de suspicion de COVID-19 d'un usager

En cas de présence auprès d'une personne contagieuse, les gestes barrières vous protègent.

Astuce : pensez 3M : mains, mètre, masque

Rappel des symptômes pouvant évoquer un COVID-19 :

- toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de gorge, obstruction nasale, nez qui coule, diarrhée, nausées, vomissements,
- et les manifestations suivantes de survenue brutale : fatigue inexplicable, courbatures, maux de tête en dehors d'une pathologie migraineuse connue, troubles de l'odorat et troubles du goût.

Dans le cadre du dispositif fortes chaleurs, la prise en charge de la pathologie liée à la chaleur est une urgence médicale et doit être priorisée * à la démarche diagnostique vis-à-vis du Covid19

**Proscrire toute automédication par le paracétamol*

Les étapes à respecter :

- Isolez la personne
- Respectez les gestes barrières et mettez un masque chirurgical
- En cas de signes de gravité (difficultés respiratoires) appeler le 15, sinon invitez l'usager à :
 - 1 - prendre rendez-vous avec son médecin traitant afin de réaliser un test RT-PCR (naso-pharynx)
 - 2 - à rentrer chez lui
- Aérez la ou les pièces occupées par l'usager

Si le test PCR est positif, le médecin prendra contact avec la cellule de veille et d'alerte de l'ARS. Elle réalisera une enquête sur les cas contacts et décidera des personnes à tester.

Si l'usager est mineur, contactez les parents/tuteurs légaux pour qu'ils prennent rendez-vous avec le médecin traitant.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



distanciation physique : se tenir à plus d'un mètre des autres personnes